

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 21 juillet 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Madame Sandra MARTIN qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY

Absents : Madame Anne-Paule RALUY, et Messieurs Nagi AKKAOUI et Jean-Claude LEROY.

Madame Claudine LEMETAYER a été nommée secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2017**

Approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX AVENUE CHARLES DE GAULLE : CONVENTION FINANCIERE SUPPLEMENTAIRE DU SDEY RELATIVE AUX TRAVERSEES DE ROUTE LIES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX**

Le conseil accepte la convention supplémentaire du SDEY pour les travaux de traversées de route liés à la dissimulation (réseaux de basse tension et téléphoniques) avenue Charles de Gaulle pour un montant de dépenses à la charge de la commune de 7 984.70€.

**TRAVAUX FOYER RURAL : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR ETUDE DE SOL ET SONDAGE SUR EXISTANT**

Le Maire fait part au conseil que dans le cadre des travaux de rénovation du foyer rural il est nécessaire de réaliser une étude de sol avec sondage géologique. Le Conseil Municipal accepte le devis de la société GEOTEC d'un montant de 1 690€ HT.

**VENTE DU BIEN IMMOBILIER COMMUNAL DE LA POSTE : REEVALUATION DU PRIX DE VENTE**

Le Maire fait part au conseil d'une proposition d'achat du bien immobilier cadastré G n°44 d'une surface de 440 m<sup>2</sup> au prix de 95 000€ net vendeur. Le conseil donne son accord et confie à Maître AUDEUX, Office Notarial de Sergines l'établissement des futurs actes notariés.

**RODP 2016 ET RODP PROVISoire 2017 POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le conseil accepte le montant de la redevance pour occupation du domaine public 2016 et provisoire 2017 pour un montant total de 319€.

**ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

Décision reportée à un prochain conseil.

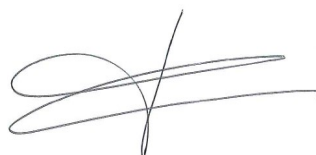
**PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire fait part au conseil que suite à la mise en disponibilité d'un agent d'animation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et à la réorganisation du service scolaire et restauration scolaire, il y a lieu de recruter un nouvel agent. Cette personne aura des fonctions liées aux missions d'ATSEM, sera au service au restaurant scolaire et à la surveillance des enfants durant le temps de pause méridienne ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil décide le recrutement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à temps complet (35h) pour une durée de 12 mois et ceci à compter du 28 août 2017. Ce contrat bénéficiera d'un taux de prise en charge par l'Etat de 75% sur 24h hebdomadaires.

La séance est levée à 21h41

Le Maire,



André PITOU